rez passer des examens, devenir ingénieur. Il ne comprend plus qu'un bon ouvrier est supérieur à un ingénieur médiocre, que la véritable égalité est l'égalité des professions, que la France est aussi redevable à ses grands ouvriers qu'à ses grands soldats. S'il passe patron, il n'a garde de conserver son métier ou son établi, comme faisaient les grands ouvriers de la grande époque. Il a un hôtel. Il se rend dans ses ateliers en cabriolet.

. . . . . .

Je crains que, dans certaines régions, nos fermiers ne se fassent à eux-mêmes autant de tort que peut leur en faire le blé d'Amérique. J'ai visité, il n'y a pas longtemps, quelques-uns des départements compromis, que je n'avais pas vus depuis cinquante ans. Il y a cinquante ans, on voyait le chef d'une exploitation agricole porter la blouse et de gros souliers ferrés pendant la semaine ; comme on ne connaissait pas encore les charrues mécaniques, il menait ses grands bœufs qu'il *touchait* (comme on dit dans mon pays), et il n'avait pas d'égal pour ouvrir un sillon ; les *gars* travaillant autour de lui disaient : « Le maître est un bon laboureur. » Il en était fier, et quand il se retirait pour porter ailleurs son activité et sa surveillance, les autres prenaient le manche à leur tour, et c'était à qui montrerait qu'il était digne de servir un tel patron. La terre était bien cultivée, tournée, hersée, fumée comme il faut. Rien n'y manquait.

Le soir venu, le maître rentrait avec ses laboureurs comme un bon compagnon et, quelquefois, sans craindre de lui manquer de respect, un journalier lui frappait sur l'épaule et allait même jusqu'à le tutoyer. Ils s'asseyaient tous à la même table, le maître se servait le premier et veillait avec la maîtresse au bien-être des serviteurs. Le dimanche, il mettait un veston, une belle ceinture, des guêtres blanches et se rendait à la messe ; s'il n'y assistait pas, il restait à la porte de l'église à causer avec ses amis : quand, à la fin de l'année, on faisait le compte de la ferme, ce n'était pas toujours brillant, ce n'était jamais désastreux.

Aujourd'hui, la première chose qui me frappe, en approchant d'une ferme, c'est le son d'un piano ! C'est la fille de la maison qui, il y a cinquante ans, aurait tout simplement été occupée dans la basse-cour ou dans l'étable, et qui, à présent assise dans son salon en robe de soie, écorche les grands maîtres de façon à faire frémir quiconque a un peu d'oreille. La charmante villageoise d'autrefois pense qu'elle a monté en grade en devenant une demoiselle.

Si l'on va aux champs, on aperçoit M. l'intendant qui surveille les ouvriers, ayant bien soin de ne pas mettre la main à la pâte. Et le patron, où est-il ? C'est un bourgeois maintenant. Il a acheté un complet chez M. Crémieux; il attelle les chevaux de la ferme à un tilbury, et il passe la moitié de son temps à parler politique au cabaret ou à parier dans les courses de chevaux et les combats de coqs. Il y a cinquante ans je le respectais, et aujourd'hui je le plains.

Vous ne m'en voudrez pas de ma franchise. C'est être le complice du mal que de le pallier. Le premier pas d'une revanche sérieuse est toujours la réforme des mœurs.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 30 mai 1885

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Goblet dépose un projet de loi sur les récompenses à décerner pour l'exposition de l'Union centrale des Arts décoratifs et de l'exposition d'hygiène à Londres en 1884.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président du conseil informant MM. les sénateurs que les funérailles nationales de Victor Hugo auront lieu lundi, à onze heures très précises et que des places leur seront réservées à l'Arc-de-Triomphe, où ils sont priés de se rendre à dix heures et demie.

La désaffectation du Panthéon

La parole est à M. de Ravignan pour son interpellation relative à la désaffectation du Panthéon.

M. Goblet. — Je suis prêt à répondre à l'interpellation de M. Ravignan.

M. de Ravignan. — M. le ministre acceptant immédiatement mon interpellation, je suis prêt à prendre la parole.

Voix à gauche. — Parlez ! parlez !

M. de Ravignan. — Je suis assuré d'être l'interprète du Sénat tout entier en exprimant le regret que mon interpellation n'ait pas pu être développée dans une séance précédente.

Personne ne songe parmi nous à répudier la gloire de Victor Hugo ; mais je crois devoir combattre une mesure qui constitue une atteinte à la légalité, à la sécurité publique, à la conscience religieuse.

L'orateur discute la question de légalité, et soutient que le décret de 1806 et surtout le décret de 1851 avaient force de loi et pouvaient être abrogés que par une loi.

M. Goblet. — Je ne me suis pas dérobé à l'interpellation; j'étais, l'autre jour, à la Chambre, et aujourd'hui me voici, répondant à l'appel des sénateurs.

Le ministre dit que le gouvernement n'a pas blessé les consciences catholiques. On ne l'a pas voulu, car notre règle est de respecter la religion et d'assurer la liberté des consciences. Dans les décrets que nous avons rendus, il y a eu prise de possession d'un monument laïque, qui n'a eu réellement un caractère religieux que pendant la Restauration et qui devait, un jour ou l'autre, revenir à l'Etat.

M. Lucien Brun dit que le gouvernement marque ses faiblesses vis-à-vis des violents en exerçant des violences vis-à-vis des pacifiques.

M. Fresneau proteste contre la désaffectation, qu'il taxe d'impolitique.

M. de Ravignan dépose un ordre du jour ainsi conçu : « Le Sénat protestant contre la mesure qui a tranché par décret la question soumise au Corps législatif et qui blesse profondément les consciences religieuses, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est repoussé par 189 voix contre 67, sur 254 votants.

M. Goblet demande l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est adopté par 192 voix contre 78, sur 270 votants.

Le projet relatif au câble sous-marin du Tonkin est adopté à l'unanimité des 223 votants.

Par suite de l'absence du ministre des affaires étrangères, retenu à la Chambre, le projet de ratification du traité de Hué est renvoyé à une prochaine séance.

L'ordre du jour appelle le projet de loi concernant la signature et la certification des transferts de rentes sur l'Etat.

L'urgence est ordonnée et le projet est adopté.

La séance est levée à 4 heures 25.

Jeudi, séance publique à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 30 mai 1885

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président communique à la Chambre une lettre de M. le président du conseil, qui l'informe que les obsèques de Victor Hugo auront lieu lundi à 11 heures, et que des places seront réservées, à l'Arc-de Triomphe, aux députés qui sont priés de s'y rendre à 10 h. 1/2.

Question

M. d'Aillières adresse une question à M. le ministre des finances, relative à la reddition du compte général de l'administration des finances qui doit être publié dans le trimestre qui suit l'exercice. Il y a un retard de 2 mois pour le compte de 1884. Bien plus, celui de l'exercice 1884 n'est pas encore distribué. Le compte de chaque ministère, également prévu par le décret de 1862, doit être produit dans les deux mois qui suivent l'exercice.

Cette publication n'est pas encore faite.

M. Sadi-Carnot répond que le projet de loi relative au règlement du budget de 1882, a été retardé parce que la Chambre n'a pas encore statué sur une demande de crédit supplémentaire formée par le ministre de la guerre en novembre 1884. Dès que ce crédit aura été voté, le projet de loi pour 1882 pourra paraître et celui de 1883 suivra un mois après. Il n'est pas possible d'inscrire des crédits complémentaires dans les lois de règlement de compte.

M. Cavaignac dit que le rapport sur le crédit demandé par le ministre de la guerre est déposé et sera discuté quand la Chambre le voudra.

M. d'Aillières, répondant au ministre, dit qu'on ne peut admettre qu'un crédit supplémentaire sur 1882 ait été demandé en 1884.

Le Cambodge

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le traité conclu avec le roi du Cambodge et de la discussion de l'interpellation de M. Laisant sur ce même traité.

M. Faure expose que le premier traité de 1863 conclu avec le Cambodge était susceptible de développements. L'art. 10, notamment, portait exemption des droits de douane pour les marchandises françaises arrivant dans les ports cambodgiens, mais on a établi des douanes intérieures qui détruisaient le bénéfice de cette mesure.

Il ne s'agit pas de simples droits d'octroi, mais de véritables droits de douane applicables même aux marchandises en transit ; ils s'élèvent à 10 0/0 et constituent une véritable barrière à nos importations.

M. Blancsubé critique le projet de convention, notamment en ce qui concerne la question douanière.

M. de Freycinet, d'accord avec la commission, demande l'urgence.

M. Laisant demande que le gouvernement fournisse d'abord les renseignements indispensables.

M. de Freycinet déclare que les critiques de M. Laisant ne sont pas justifiées, soit au point de vue de l'extérieur ou diplomatique, soit au point de vue de l'intérieur ou administratif.

M. Laisant répond : il constate, d'après les précédents orateurs que le traité est une chose injuste, qu'il constitue un procédé digne de la monarchie et conclut en demandant l'ajournement qui est repoussé par 306 voix contre 143.

L'urgence est déclarée, le projet est adopté.

La Chambre adopte ensuite sans discussion la convention financière égyptienne.

Sur la demande de M. Devès, la discussion des propositions relatives à la mise en accusation du ministère, est mise à l'ordre du jour de jeudi.

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu mardi.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

Société d'éducation et d'enseignement

Paris, 30 mai.

L'assemblée générale de la Société d'éducation et d'enseignement a eu lieu, cette année, avec un éclat et au milieu d'un concours tout exceptionnels : c'est que S. Em le cardinal Lavigerie avait fait à cette œuvre, si utile et si méritante, l'insigne honneur d'accepter la présidence. Aussi, des quatre heures, la salle du boulevard Saint-Germain, où se tiennent les séances du Congrès catholique, était-elle envahie par une nombreuse assistance.

Toutes les notabilité catholiques sont là ; nous y remarquons aussi des hommes qui, n'ayant pas suivi jusqu'ici nos réunions, en ont appris cette année le chem . A droite du vénéré cardinal, se trouve Mgr D'Hulst ; à sa gauche, M. Ferdinand de Lesseps, de l'Académie française ; puis MM. Chesnelong, de Belcastel, de la Bassetière, député; le baron de Ravignan et le marquis de Carné, sénateur ; le R. P. Charmetan, le T. H. Frère Joseph, supérieur général de l'Institut des écoles chrétiennes; M. l'abbé Millaud, curé de Saint-Roch ; le R. P. Lescœur ; MM. E. Keller, Merveilleux du Vignaux, Target, O. Depeyre, le comte de Melun, le comte Daru, E. Masqueller, Champetier de Ribes, le comte de Monstier, le comte E. de Resbecq, le docteur Ferrand, d'Herbelot, Raoul Ancel, Delamarre, Jules Auffray, Larcher ; un grand nombre de prêtres et de religieux, la plupart des membres que la Société d'éducation compte à Paris et beaucoup de ses correspondants des départements.

Toujours sur la brèche, M. Chesnelong, en sa qualité de président de la Société, dont il est l'âme, souhaite la bienvenue à l'illustre cardinal, lui exprime la gratitude et les ardentes sympathies de tous, puis, en quelques mots rapides, mais d'une haute éloquence, expose la grandeur et la nécessité de cette œuvre, instituée pour la défense de l'enseignement chrétien. L'éminent orateur paie à la mémoire du regretté Frère Irlide, que la Société s'honorait de compter parmi les membres de son conseil, un juste tribut d'éloges, et se réjouit que la Providence lui ait donné un successeur tel que le Frère Joseph.

M. Louchet lit ensuite un rapport des plus remarquables sur les travaux du Comité du contentieux, qui fonctionne auprès de la Société et qui rend, tous les jours, de si éminents services. Son travail grandit avec la confiance qu'il inspire à si bon droit. Ses membres se réunissent régulièrement chaque semaine ; ils ne connaissent même pas de vacances. Leur science est à la hauteur de leur dévouement. Au surplus, des noms comme celui de M. Louchet, quijouissait, dans notre vieille magistrature, la vraie, d'une si légitime autorité, ne sont-ils pas la meilleure des garanties ?

S. Em. le cardinal Lavigerie, empêché de rester jusqu'à la fin de la séance, prend alors la parole. Avec quel charme et quelle admirable éloquence ; ceux-là seuls qui ont entendu l'illustre prélat peuvent s'en faire une idée ; mais comment ne pas éprouver, en même temps, lorsqu'on écoute ses révélations sur l'état des choses dans l'Afrique française, une poignante douleur, une honte patriotique ? Nous n'avons pas, en Algérie, dit Mgr Lavigerie, de Société d'éducation ; et pourtant, l'enseignement chrétien est attaqué, poursuivi, traqué, là-bas comme ici. Et là-bas, les coups impies que l'on porte à la religion atteignent directement, manifestement la France. Il n'est pas au pouvoir de l'homme de changer la géographie, — sauf pourtant, ajoute l'orateur en se tournant vers son voisin, quand l'homme s'appelle de Lesseps.

Or, des raisons géographiques font que l'Algérie et la Tunisie sont, en grande partie, peuplées de Maltais, d'Espagnols, d'Italiens, tous catholiques, et profondément catholiques. Qui ne voit à quel point il serait nécessaire de s'assimiler ces populations ? Et comment y parvenir si ce n'est par l'école, par l'enseignement de la langue française ? L'école publique neutre, c'est-à-dire sans Dieu, ces familles la repoussent avec horreur. Il y avait les écoles chrétiennes, dirigées par ces congrégations que l'étranger aime et admire, par les Sœurs de charité que l'Arabe lui-même vénère. Mais on a chassé les Frères, les Sœurs des écoles où ils enseignaient : on les a brutalement jetés dans la rue, à la stupéfaction des musulmans, plus étonnés que si leurs mosquées leur étaient tombées sur la tête.

Les curés ont recueilli ces nobles victimes ; le palais archiépiscopal d'Alger leur a ouvert ses portes, et jamais, s'écrie Mgr Lavigerie, mon archevêché ne reçut plus grand honneur. Voilà bien le couvent ; mais le vivre ? Hélas ! on a trop souvent trouvé le vivre... en s'en passant ; et, à ce propos, nous entendons de la bouche du vénéré cardinal les récits les plus tristes, les détails les plus navrants. Il termine en adressant à l'assemblée, vivement impressionnée, un chaleureux appel, auquel répondent d'unanimes acclamations. Son Eminence se retire ensuite, au milieu des marques de respect et de vénération.

Après son départ, la séance est reprise par un exposé des comptes de la Société d'éducation, fait par M. Cauchy, trésorier; puis M. Camille Rémont, l'actif et dévoué secrétaire de l'œuvre, lit un rapport, de tous points excellent, sur ses travaux depuis la réunion générale de mai 1884. Son organisation se fortifie de plus en plus; elle est actuellement en rapport avec 111 comités diocésains ou d'arrondissement, indépendamment des comités locaux qui existent auprès de la plupart des 1.000 écoles libres, auxquelles son conseil a distribué des secours, dans ces trois dernières années. Le nombre de ses correspondants d'arrondissement s'élève à 252. Son *Bulletin* mensuel se répand de plus en plus. On voit que les bénédictions particulières dont S. S. Léon XIII a daigné honorer la Société d'éducation et d'enseignement n'ont pas été stériles.

Mgr d'Hulst a terminé la séance par quelques paroles brèves, mais énergiques, recommandant la persévérance et la confiance dans le résultat de tant d'efforts.

La quête, primitivement destinée à la Société d'éducation, a été réservée aux Œuvres de S. Em. le cardinal Lavigerie, sur la proposition de M. Chesnelong. Ce sera, a dit l'illustre sénateur, l'offrande du pauvre au pauvre ; mais nous sommes heureux de constater qu'elle n'en a pas moins été généreuse et abondante.

Situation météorologique. — L'aire des fortes pressions s'étend aujourd'hui du Portugal à la Russie en hausse sur toute l'Europe. Les basses pressions persistent dans le Nord et une baisse de 10 m/m a lieu en Laponie.

La température est élevée. Le thermomètre variait ce matin depuis 5° Haparanda jusqu'à 22° Palerme.

En France, le temps est au beau. Hier, à Paris, il y a eu quelques gouttes de pluie dans la matinée.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin	14° 3/.	au-dessus de	zéro.
— 11 h. —	19° 5/.	—	
— 1 h. —	22° /.	—	

Hauteur barométrique : 764 m/m. 2

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Monseigneur l'archevêque de Cambrai viendra Roubaix vers la fin du mois de juillet.

La commission mixte des eaux se réunira, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le mardi 2 juin, à quatre heures du soir.

Ecole de natation. — L'adjudication qui a eu lieu vendredi, pour l'exploitation des buvettes et restaurants de l'Ecole de natation n'ayant donné aucun résultat, les offres du marché, de gré à gré, pour l'exploitation totale ou partielle de ces établissements, seront reçues, à l'Hôtel-de-Ville, de ce jour au 2 juin prochain, à 6 heures du soir.

Inspection des denrées alimentaires. — 100 kilog. de maquereaux, reconnus impropres à l'alimentation, ont été saisis, vendredi matin, aux Halles, par M. Defermez, inspecteur.

Les régates du Blanc-Seau. — Le programme que nous avons publié montre que ces régates auront un grand intérêt et seront très brillantes. Si le temps est aussi beau qu'hier, il y aura foule cette après-midi, au Blanc Seau. Le *Club nautique* peut donc compter sur une journée au moins égale à celle du 30 juin 1884 : nous lui souhaitons un magnifique succès et répétons à nos canotiers ces paroles du poète :

Partez, chers compagnons ! La brise ride l'onde ;
Un beau reflet ambré dore le front du jour ;
. . . . . .
Horace fit une ode au vaisseau de Virgile :
Moi, j'implore pour vous, en quelques joyeux vers,
Les faveurs de Thétis, la déesse aux yeux verts !

Patronage Saint-Michel. — Le cercle littéraire de Tourcoing, qui a obtenu un si vif succès, dans cette ville, avec ses représentations de la *Cagnotte*, viendra jouer cet amusant vaudeville au patronage Saint-Michel, rue d'Alsace, lundi prochain 1er juin, à sept heures du soir.

Outre cette pièce, on aura le plaisir d'entendre un brillant chanteur de Lille, élève de M. Riquier-Delaunay, M. Hector Franchomme, qui dira merveilleusement les *Rameaux*, la *Coupe du Roi de Thulé* et la *Valse des Feuilles*..

La soirée sera agrémentée par plusieurs morceaux de cor que jouera un enfant de quatorze ans, le jeune Ivo Beyls, dont nous avons fait l'éloge en rendant compte de l'exercice musical de l'Académie de musique. Cet enfant continue à faire honneur à son professeur, M. Géminie : on va l'envoyer à Paris à la prochaine rentrée, ainsi que nous en exprimons le désir au mois de mars. Cette soirée promet donc d'être très attrayante.

Avis — Le sieur Lepoutre, cabaretier, *Au Calvaire*, place d'Armes (ancienne maison Delerue), rappelle aux amateurs qu'il donne un jeu de boule à la platine, le dimanche 7 juin. 400 francs de prix en espèces. Le jeu est à l'essai à partir de ce jour jusqu'au 6 juin inclusivement. 21312

Ecole nationale des arts industriels. — Circulaire de M. le ministre des Beaux-Arts et des cultes

A l'occasion des funérailles de Victor Hugo, les cours n'auront pas lieu lundi 1er juin.

Cours de physique, chimie et manipulations, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Jeudi 4 juin, à 2 heures du soir, manipulations ; à huit heures, chimie.

Cours de chauffeurs (à l'ancien conditionnement, rue du Château), professeur : M. Cornut. — Tous les dimanches, à 10 heures du matin

Dimanche 31 mai, à 9 heures du matin, examen des élèves pour l'obtention des prix en l'année scolaire 1884-1885.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, professeur : M. Delplanque. — Tous les dimanches, à 10 h. 1/2 du matin, rue Sébastopol, 43.

TOURCOING

Vol. — Un voleur s'est introduit, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans les bureaux de MM. Tiberghien frères, filateurs, rue de Lille. Cet individu s'était caché dans l'usine avant la sortie des ouvriers; la nuit, il grimpa sur le toit des ateliers et entra dans les bureaux, après avoir cassé deux carreaux dans le vitrage qui les recouvre. Il essaya de fracturer le coffre-fort avec des outils de mécanicien, mais, entendant les pas du concierge, qui faisait sa ronde habituelle, il s'enfuit par une porte donnant sur la rue de Lille, porte qu'il avait précisément ouverte pour se ménager une retraite en cas de surprise. Une enquête est ouverte.

LILLE

Concours hippique. — Samedi, ont été courus les prix internationaux pour chevaux et voitures de maîtres.

Ces concours ont été très intéressants.

Deuxième catégorie. — Chevaux attelés en paire. — 1er prix, M. Barrois, avec *Dick* et *Monarque* attelés en victoria; 2e prix, M. A. Van de Weghe, avec *Miss Edith* et *Chesnut*, attelées en phaëton.

Troisième catégorie. — Chevaux attelés seuls. — 1er prix, M. Denis du Péage, avec *Bombardos*; 2e prix, M. Alexandre Joire, avec *Sultan*; 3e prix, M. Hovine, avec *Brillant*; 4e prix, M. Alban Cottignies, avec *Flympsquall*; 5e prix, M. G. Delebart, avec *Hirondelle*.

Quatrième catégorie. — Chevaux de selle, 1er prix, M. le vicomte du Touchet, avec *Margot* ; 2e prix, M. Dubouché, avec *Kylougchaild*; 3e prix, M. Noetinger, avec *Gladiateur* ; 4e prix, M. de la Vauzelle, avec *Mousse* ; 5e prix, M. Lemoinne de Sainte-Marie, avec *Prise* ; 6e prix, M. Perinet, avec *Mic-Mac* ; 7e prix, M. Delabré, avec *Fanfare* ; 8e prix, M. Le Villain, avec *Espérance* ; 9e prix, M. de Marion, avec *Diamude*; 10e prix, M. Ryckelynck, avec *Linotte*.

Des flots ont été donnés à M. le baron de Thouron, avec *Bridaine*; à M. Delabie, avec *Lard* ; à M. Lucas, avec *Cythère* ; et à M. Cavenne, avec *Palestine*.

Les sous-officiers de toutes armes ont ensuite couru le prix des selles anglaises. 38 chevaux avaient été engagés.

Le 1er prix a été gagné par *Perquisition*, montée par l'adjudant Bessuet du 9e dragons; le 2e prix, par *Eole*, monté par M. Ryckelinck, du 19e chasseurs; le 3e prix, par *Naine*, montée par le même; le 4e prix, par *Dunkerque*, montée par M. Ligour, du 19e chasseurs; le 5e prix, cré., par *Linotte*, montée par M. Ryckelinck; le 6e prix, par *Frégate*, montée par M. Armand, du 5e dragons.

Des flots ont été donnés à *Dijon*, montée par M. Cuignet, du 19e; à *Equinoxe*, montée par le même; à *Epernay*, montée par M. Pierrard, du 19e ; à *Balle*, montée par M Geng, du 5e dragons; à *Pitt*, monté par M. Vieuxange, du 19e chasseurs.

Nécrologie. — M. A. Béchamp, l'éminent doyen de la Faculté libre de médecine, vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections, par la mort de son épouse. Les funérailles auront lieu en Alsace, où le corps de la défunte sera conduit pour y être inhumé dans le tombeau de sa famille.

Le lieutenant Normand. — Un des amis du général de Négrier, dit le *Figaro*, nous communique une appréciation des plus intéressantes sur un des officiers de sa brigade, M. le sous-lieutenant Normand, dont nous avons annoncé la mort en son temps.

« M. Normand est mort de la mort des braves le 24 mars, à l'attaque d'une redoute du camp retranché de Bang-Bô. J'en ai éprouvé un vif chagrin. C'était un remarquable officier, sous tous les rapports. Sa décision, son énergie m'avaient frappé. Je me promettais, dans l'intérêt du pays, de le mettre rapidement en relief. »

Cette appréciation est d'autant plus flattuse, qu'elle vient d'un officier général qui passe, avec raison, pour être fort exigeant dans les questions de devoir militaire.

Jurisprudence sur les brevets d'invention. — La Cour d'appel de Douai vient de fixer définitivement la jurisprudence sur la valeur des brevets pris en France.

Cet arrêt est, du reste, conforme à un arrêt rendu par la Cour de Paris (affaire analogue.)

MM. Schlumberger et Cerckel, aujourd'hui la Cie de produits antiseptiques, sont concessionnaires, pour la France, du brevet Kolb, relatif à la fabrication de l'acide salycilique employé par les brasseurs.

Deux saisies opérées dans le département du Nord, à la requête de MM. Schlumberger, avaient donné lieu à des jugements contradictoires, en première instance, à Lille.

La Cour d'appel réformant l'un de ces jugements par un arrêt rendu le 15 mai 1885, déclare *objets contrefaits*, les boîtes d'acide salicylique, fabriquées à l'étranger, vendues en France, et ordonne la confiscation des boîtes saisies, alors même que cet acide aurait été fabriqué par M. Kolb ou ses ayants-droit, mais en dehors du territoire français.

Courses de Lille. — Voici le programme complet des courses qui auront lieu, comme nous l'avons dit, le dimanche 14 juin, à 2 h. 1/2, sur l'hippodrome du Bois de la Deûle :

Prix de la Deûle (au trot monté). — 1,000 fr., pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans, nés et élevés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais. Entrée, 50 fr ; forfait, 25 fr. Le premier recevra 700 fr.; le deuxième, 200 fr.; le troisième 100 fr. Les entrées au fonds de courses. Poids, 68 kil. Tout gagnant, en un ou plusieurs prix, comme 1er, 2e, 3e, etc., d'une somme de 3,000 fr., portera 3 kil. de surcharge ; de 5,000 fr., 5 kil.; de 7,000, et plus, 7 kil. Distance, 3,000 mètres environ. Engagements jusqu'au jeudi 4 juin, avant 6 heures du soir, chez M. Legoux-Lenpré, 53, rue Neuve-Saint-Jean, à Caen.

Prix du Moulin (Courses de haies, à réclamer). — 2,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessous, à réclamer pour 7,500 fr. Entrée, 100 fr ; forfait, 25 fr. Poids : 4 ans, 60 kilos ; 5 ans et au-dessus, 73 kil. Les chevaux mis à réclamer pour 6,000 fr. recevront 1 kil. 1/2 de décharge ; pour 4,500 fr., 3 kil.; pour 3,000 fr., 4 kil. 1/2 ; pour 1,500 fr., 6 kil. Les chevaux ayant couru en 1885, sans gagner, recevront, en outre, 3 kil. de décharge. Distance, 2,500 mètres environ. Engagements jusqu'au mardi 9 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la Société des Steeple chases de France (Steeple-chase, 4e série). — 2,000 fr., offerts par la Société des steeple-chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course, un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée, 150 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 600 fr. sur la prix ; le troisième retire son entrée. Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4e série portera une surcharge de 5 kil. Distance, 3,000 mètres environ. Engagements jusqu'au mardi 9 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

Prix du Bois (Steeple-chase, handicap). — 4,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée, 200 fr., moitié forfait et 25 fr. seulement s'il a été déclaré le jeudi 11 juin, avant midi, à Paris. Au second, 500 fr.; au troisième, 250 fr., sur les entrées. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Distance, 3,000 mètres environ. Engagements jusqu'au mardi 2 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

Les poids seront publiés le lundi 8 juin, à midi, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-chases de France (Steeple-chase militaire, 2e série). — 1,000 fr., offerts par la Société des Steeple-chase de France : Un objet d'art d'une valeur de 700 fr. au premier ; un objet d'art d'une valeur de 200 fr. au second ; un objet d'art d'une valeur de 100 fr. au troisième, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et services, 71 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2e série, portera 3 kil. Distance, 2,000 mètres environ. Engagements jusqu'au mardi 9 juin, avant 6 heures du soir, au secrétariat de la société, 111, rue Nationale, à Lille.

Règlement de la Société des Steeple-chases de France Règlement de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Les commissaires : MM. Jules Descamps, P. Steverlynck, Alfred Descamps.

Régates internationales de Lille. — Les régates sont en pleine organisation. Les Sociétés nautiques de Dunkerque, Calais-St-Pierre, Gand, Douai, Cambrai, Valenciennes, ont déjà répondu à l'invitation de leurs amis du Cercle des régates de Lille.

Nous pouvons donc compter sur des luttes aussi intéressantes que celles des années précédentes.

Un noyé. — On a retiré, dimanche matin, du canal de la Deûle, près du pont du Petit-Paradis, le corps d'un homme ayant séjourné dans l'eau pendant 15 jours au moins. Un livret militaire, trouvé dans une poche, indique qu'il se nomme Charles Veisse, âgé de 32 ans, né à Aire.

Comice agricole. — Mercredi prochain, 3 juin, à 11 heures, aura lieu la réunion du comice agricole.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance; correspondance; rapport et scrutin sur la candidature de : M Jean-Baptiste Delattre, cultivateur-propriétaire à Sainghin-en-Mélantois; concours d'arrondissement à Seclin; rapport de la commission de l'industrie laitière. M. Vallet-Rogez : Sur le sucrage des vendanges. M. Wavelet : Mesure de l'assimilabilité des phosphates. Nomination de la commission du cérémonial; objets divers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 28 mai 1885

Etaient présents : MM. A. Dalfosse, président ; Georges Motte, Louis Cordonnier, Voldemar-Lestienne, Gustave Wattinne, François Roussel, Alexandre Vinchon.

Absents avec justification : MM. Parent-Monfort et Julien Lagache.

Absents sans justification : MM. Screpel-Roussel, Henri Mathon et Eloy-Duvillier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

***

Par sa lettre du 27 avril, M. le préfet invite la Chambre à lui adresser, conformément à l'art. 9 de la convention du 28 novembre 1882, un état de propositions comprenant trois candidats, pour remplacer le membre du conseil supérieur de l'Ecole nationale des arts industriels de Roubaix, sortant d'exercice en 1885.

La Chambre propose : MM. Amand Harinkouck, membre sortant ; Henri Mathon, Georges Motte, membres de la Chambre de commerce.

***

M. Murphy, l'un des plus importants armateurs de Dublin, a sollicité l'intervention de M. le consul de France en Irlande, à l'effet d'être renseigné sur les noms des principaux industriels de Roubaix, qui emploient la laine irlandaise. A la demande de M. le consul, qui considère d'ailleurs l'information dont il s'agit comme étant de nature à aider au développement des transactions entre la France et l'Irlande, M. le préfet prie la Chambre de lui donner les renseignements qu'elle possède à cet égard. — La Chambre dresse, séance tenante, une liste qui sera transmise à M. le préfet.

***

Au cours de l'enquête sur la situation de l'enseignement technique, à laquelle il a été procédé conformément aux instructions de la circulaire ministérielle du 9 juillet 1883, différents vœux ont été émis par les municipalités et les chambres de commerce, en vue de la création d'une Ecole commerciale à Roubaix.

M. le ministre du commerce s'occupe en ce moment de réaliser un projet d'organisation de l'enseignement technique à ses divers degrés, dans lequel il serait tout disposé à tenir compte des besoins du département du Nord ; mais il a dû admettre comme règle absolue que le concours de l'Etat ne pourrait être accordé qu'aux établissements pour la création desquels le département, les municipalités, les chambres de commerce, qui sont particulièrement intéressées, dans la question, consentiraient à s'imposer des sacrifices proportionnés à la dépense qu'exigeraient, tant la construction et l'installation des écoles que leur entretien annuel.

« Si, comme j'ai lieu de le supposer, ajoute M. le ministre, le concours de la ville, du département et des chambres de commerce, ou simplement de l'un ou de l'autre est assuré, il y aura lieu, tout d'abord, de faire établir des projets, qui devront être étudiés avec le plus grand soin, de manière que l'on puisse se rendre compte, au moins approximativement, du chiffre auquel s'élèveraient les frais, tant de premier établissement que d'entretien. » M. le ministre invite M. le préfet à intervenir auprès de la municipalité et de la Chambre de commerce de Roubaix afin de connaître, en principe, leurs intentions à l'égard de l'Ecole commerciale, dont la création a été demandée.

Les vœux que notre Chambre de commerce a exprimés, en diverses circonstances, vont recevoir, *sous le rapport industriel*, leur pleine satisfaction par l'institution, à Roubaix, de l'Ecole nationale des arts industriels, laquelle comprendra l'enseignement théorique et pratique de tout ce qui se rattache aux industries locales : peignage, filature, tissage, teinture, apprêts, et tout ce qui peut y préparer, dans le sens artistique et scientifique : dessin, architecture, peinture, chimie, physique et mécanique; enseignement qui aura pour auxiliaires le musée industriel, le musée artistique, la bibliothèque, etc.

L'établissement à Roubaix d'une Ecole commerciale, que la Chambre appelle de tous ses vœux, serait bien le plus utile complément qu'on pût donner à l'Ecole nationale des arts industriels ; car, nous le disions l'an passé, s'il est devenu indispensable, pour lutter contre la concurrence étrangère, de plus en plus menaçante, de relever, dans les différentes branches de l'industrie française, le niveau des connaissances théoriques et pratiques, ainsi que le goût artistique de nos ouvriers, il n'est pas moins nécessaire, *dans l'ordre commercial*, de former les jeunes gens à la science et à la pratique du commerce. Aussi la Chambre applaudit-elle de tout cœur, au projet conçu par M. le ministre, et dont la réalisation serait, pour notre circonscription, un bienfait inestimable.

Il reste donc à déterminer, en principe, sur quelles bases et dans quelles proportions la Chambre pourrait prêter à l'œuvre son concours pécuniaire.

La Chambre de commerce de Roubaix n'a pas d'autres ressources que le modeste budget que M. le ministre lui ménage chaque année. Il lui est donc impossible d'intervenir dans les dépenses de construction et d'installation de l'Ecole commerciale ; dépenses qui, d'ailleurs, incombent bien plus à l'Etat, au département et à la ville qu'à la Chambre de commerce. Il en pourrait être autrement pour les dépenses afférentes à l'enseignement, dans lesquelles la Chambre entrerait volontiers, si M. le ministre ouvrait à notre budget annuel un crédit pour cette destination.

Depuis longtemps déjà, la ville, à l'instigation de notre Chambre de commerce, a créé des cours publics de langues vivantes : anglaise, allemande, italienne et espagnole ; elle vient, sur la proposition d'un membre de l'administration, de voter la création d'un cours de comptabilité, qui comporte, outre la tenue des livres, le calcul de banque et les opérations financières, les comptes en participation, les assurances, etc. On aurait l'école désirée et dont l'utilité incontestable n'est pas à démontrer, en ajoutant à ce premier fondement, quatre chaises qui comprendraient :

FEUILLETON DU 1er JUIN — (N° 52).

BOUCHE-VERTE

TROISIÈME PARTIE

XXII

(SUITE)

Faut-il donc qu'il y ait de ces malédictions inexplicables à la pauvre sagesse humaine et qui pèsent sur telle ou telle tête, sans qu'on puisse deviner pourquoi ?

— Hélas ! pensait Saint-Jorry, je me croyais plus habile homme que je ne le suis. J'ai pu lire au fond de l'âme de Claveyrouse, mais qui pourra jamais lire au fond de l'âme de Pascal?..

Cependant le misérable *matelot* s'était mis à boire : en quelques minutes, il eut vidé la bouteille de vin d'Espagne que Saint-Jorry avait placée devant lui.

Du reste, il n'y avait sur sa figure d'hyène aucune trace d'ivres